

Palmarès de la session 2019-2020

Le jury national composé de membres du Conseil constitutionnel et de membres de la direction générale de l'enseignement scolaire s'est réuni le mardi 30 juin 2020 pour établir le palmarès suivant :

Catégorie "cycle 3" :

Le prix est attribué à 28 élèves de la classe de 6ème Junon du collège "Moulin Blanc" de Saint-Amand-les-Eaux (département du Nord - académie de Lille) pour sa vidéo intitulée "Découvrons le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946".

Catégorie "cycle 4" :

Le prix est attribué à un groupe de 20 élèves de 3ème du collège "Jean Rostand" de La Rochefoucauld-en-Angoumois (département de la Charente - académie de Poitiers) pour son clip vidéo intitulé "Même Avenir".

Les membres du jury ont également souhaité décerner une mention spéciale à 15 élèves de "l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants" du collège "Henri de Toulouse Lautrec" de Toulouse (département de la Haute Garonne - académie de Toulouse) pour son projet intitulé " Au nom de la loi, j'écris ton nom, Constitution".

Catégorie "lycée" :

Le prix est attribué à un groupe de 10 élèves de terminale du lycée de "la Croix Blanche" de Bondues (département du Nord - académie de Lille) pour sa bande dessinée intitulée "Dessine-moi la Constitution".

La cérémonie nationale, qui se déroulera dans les salons du Conseil constitutionnel et à laquelle seront conviés des représentants des groupes lauréats d'un prix, se déroulera à l'automne 2020 lors de la "Fête de la Constitution" (sous réserve des mesures sanitaires en cours).